

Tarifs Four à Chaux 2020

CAUTION :

200€ pour le ménage
et 600€ pour garantie contre
dommages

FORFAIT MÉNAGE :

158€ pour la grande salle
et 84€ pour la petite salle

(chèque caution ménage conservé
si tables et chaises non rangées et/ou
non nettoyées)

LOCATIONS CHAISES ET TABLES :

Location de chaise : 0,25€
Location de banc : 0,50€
Location de table : 3,50€
Location de table festive : 2,50€

LOCATION GRATUITE POUR LES ASSOCIATIONS THURIALAISES :

1 location gratuite par an
et par association
+
arbre de Noël pour les écoles

**Participation aux frais de chauffage
pour manifestations et événements
loués à titre gratuit : 34€/jour**

LOCATION LONGUES (> À 2J) :

Tarif 2 jours +
(Différence prix entre
tarif 1 jour et 2j consécutifs)
x nombre de jour demandés

HORS COMMUNE	Tarif 1 journée	2 jours consécutifs	Tarifs < 4H
GRANDE SALLE			
Vin d'honneur/ réunion			61€
Vin d'honneur/ réunion avec accès cuisine			180€
Avec cuisine	572€	914€	
Sans cuisine	322€	515€	
PETITE SALLE			
Vin d'honneur/ réunion			47€
Vin d'honneur/ réunion avec accès cuisine			121€
Avec cuisine	440€	706€	
Sans cuisine	191€	310€	

HABITANTS COMMUNE	Tarif 1 journée	2 jours consécutifs	Tarifs < 4H
GRANDE SALLE			
Vin d'honneur/ réunion			39€
Vin d'honneur/ réunion avec accès cuisine			132€
Avec cuisine	364€	580€	
Sans cuisine	198€	319€	
PETITE SALLE			
Vin d'honneur/ réunion			31€
Vin d'honneur/ réunion avec accès cuisine			89€
Avec cuisine	243€	387€	
Sans cuisine	132€	214€	

ASSOCIATIONS COMMUNALES	Tarif 1 journée	2 jours consécutifs	Tarifs < 4H
GRANDE SALLE			
Vin d'honneur/ réunion			33€
Vin d'honneur/ réunion avec accès cuisine			78€
Avec cuisine	214€	336€	
Sans cuisine	115€	180€	
PETITE SALLE			
Vin d'honneur/ réunion			21€
Vin d'honneur/ réunion avec accès cuisine			56€
Avec cuisine	163€	253€	
Sans cuisine	132€	214€	

Finances

CONTEXTE

La crise sanitaire que nous vivons depuis mars dernier affecte nécessairement certains programmes d'investissement. Ainsi, les travaux d'extension à la salle des sports n'ont pu débuter qu'en ce début d'été. Ceux de la réhabilitation de la maison communale en cellule commerciale et habitat - rue de l'Eglise débutent ces semaines-ci. De fait, notre programme d'investissement sera réalisé dans une moindre mesure cette année.

En ce début de mandat, nous sommes en train de planifier notre politique d'investissement d'ici 2026. Pour mémoire, sur le mandat précédent, nous n'avons pas eu besoin de recourir à l'emprunt, grâce à l'épargne brute (= recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement) dégagée chaque année : + 300 000€, conjuguée au gel de la fiscalité locale et subventions, participations obtenues. Sur cette mandature, au vu de notre capacité financière et de notre plan prévisionnel d'investissement, nous aurons nécessairement recours à l'emprunt et d'agir sur nos impôts locaux, par la taxe foncière.

Dans cette mission, nous serons assistés par le conseiller aux décideurs locaux de Montfort sur Meu : M. LIBOUBAN pour le Pays de Brocéliande.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Dans le cadre de la recherche optimum de subventions pour financer nos investissements, nous nous voyons notifier les subventions ci-après aux projets suivants :

- Cellule commerciale et habitat
- 49 675 € au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) pour la cellule commerciale au dispositif 'revitalisation centre bourg'
 - 61 000 € au titre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) - part exceptionnelle suite augmentation de l'enveloppe nationale liée à la pandémie
 - 12 000 € au titre de la DSIL pour la restauration fenêtres de plusieurs bâtiments communaux

FISCALITÉ LOCALE

Pour information, la taxe d'habitation est supprimée cette année pour les contribuables ayant bénéficié de suppression partielle ces deux dernières années. Celle-ci sera supprimée pour l'ensemble des foyers à l'horizon 2023, à l'exception des résidences secondaires où cet impôt sera d'ailleurs renommé « taxe d'habitation sur les résidences secondaires ». Jusqu'à présent, l'Etat compense à l'euro près pour les communes.

Dominique DAHYOT
adjoint aux finances



PAIEMENT DE PROXIMITÉ

Possibilité de régler directement les amendes, impôts, titres émis par les collectivités pour toute somme inférieure à 300 € chez certains débits de tabacs, sur présentation du titre à scanner près du commerçant.

MESURES DANS LE CADRE DU COVID 19.

Dans le contexte actuel de la pandémie, les mesures annoncées au printemps dernier sont toujours d'actualité. Vous pourrez retrouver de plus amples informations sur www.cc-broceliande.bzh

ou contacter le service développement économique à la Communauté de communes de Brocéliande près de :

melanie.berhault@cc-broceliande.bzh
02 99 06 81 08
ou
arnaud.tani@cc-broceliande.fr
02 99 06 84 45

Pour ceux qui n'ont pu obtenir de prêt par l'Etat pour les PME de moins 50 personnes, et l'action près du médiateur n'a pu aboutir. Il est possible d'obtenir un prêt de l'Etat de 10 000 € pour les entreprises de moins 10 salariés et 50 000 € celles de moins 50 salariés, sur 7 ans.

Vous retrouverez toutes les informations utiles sur le site de la BPI France :

<https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/covid-19-mesures-exceptionnelles/aides-financieres-liees-a-crise-covid-19/pret>

Dominique DAHYOT



Anne-Françoise PINSON

adjointe à l'urbanisme,
aux travaux
et à l'environnement

OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DE TREVIDEC

Un nouveau comité de pilotage (élus de la commission d'urbanisme et du bureau municipal) a été constitué pour arrêter les décisions à chaque étape d'avancement des études.

Les urbanistes de l'agence ERSILIE et la SADIV (AMO de la commune) ont présenté l'esquisse du projet global au comité de pilotage du 7 juillet dernier. Une visite d'opérations d'aménagement a été organisée le 19 septembre avec les élus du comité de pilotage afin d'illustrer les ambiances d'aménagement pouvant être retenues pour notre futur projet.

Un dossier de déclaration d'utilité publique et un dossier d'enquête parcellaire ont été présentés au conseil municipal de septembre en vue de solliciter la déclaration d'Utilité Publique de l'opération d'aménagement projetée.

Cette procédure devrait permettre à la commune de poursuivre les acquisitions foncières restant à réaliser au sein du périmètre.

A ce jour, une surface d'environ 82% de l'emprise foncière est détenue par la commune. Les parcelles restant à acquérir sont à usage agricole et des chemins d'exploitations qui appartiennent à des propriétaires privés.

La commune entend privilégier les négociations amiables mais il est nécessaire de prévoir la possibilité de procéder aux acquisitions foncières par voie d'expropriation si les négociations amiables venaient à échouer.

A la suite de l'instruction du dossier de DUP par les services de la préfecture, une enquête publique sera organisée par arrêté préfectoral.

PROCÉDURE PLUI

Le projet de PLU intercommunal (PLUi) a été arrêté par délibération du conseil communautaire de février 2020.

Après l'installation du conseil communautaire, la procédure a été poursuivie avec la phase de consultation des personnes publiques associées qui s'est déroulée jusqu'à fin septembre. L'enquête publique initialement programmée du 4 novembre au 16 décembre 2020 a été reportée ultérieurement, par arrêté du Président de la communauté de communes du 2 novembre 2020 du fait de l'annonce du confinement.

Le calendrier envisagé pour l'approbation définitive du PLUi sera également décalé en fonction des dates de l'enquête publique.

CHOIX DU MODE DE GESTION DE LA STATION D'ÉPURATION ET LANCEMENT DES ÉTUDES EN VUE DE SON EXTENSION

Le bureau d'études NTE a été désigné pour réaliser un audit des installations à la fin du contrat d'affermage de la SAUR (juin 2021) et pour nous assister dans le lancement de la procédure de délégation de service public.

Le rapport d'audit et d'aide au choix du mode de gestion a été présenté en conseil municipal le 4 novembre. La procédure de mise en concurrence sera lancée dès la fin de l'année en vue de l'attribution du contrat avant le mois de juin 2021.

Parallèlement, pour répondre à l'urbanisation de la commune et raccorder de nouvelles maisons d'habitation, nous devons envisager sans tarder une extension de la station d'épuration dimensionnée pour 1200 EH (équivalent/ habitant).

Une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre sera lancée dès le début de l'année 2021.

MAISON RUE DE L'EGLISE

Après la libération des locaux, la consultation des entreprises a été lancée et les marchés de travaux ont été attribués par le conseil municipal. L'objectif de démarrage des travaux était fixé avant la fin de l'année pour nous permettre de percevoir une subvention.



FOUR À CHAUX

Les menuiseries de la salle du FAC ont été remplacées par la Société JAMIN.

EXTENSION DE LA SALLE DE SPORT

Le chantier de l'extension de la salle de sports avance. Si le planning prévisionnel est respecté, la nouvelle salle sera prête au printemps 2021.

EXTENSION DE LA CANTINE SCOLAIRE

Un groupe de travail a été constitué pour suivre le projet d'extension de la cantine scolaire dont l'ouverture est projetée pour la rentrée scolaire 2022. Ce groupe a travaillé sur la rédaction du programme de travaux (identification des besoins) afin de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre, l'objectif étant de désigner un architecte pour ce projet début 2021.



Extérieur salle de sport



Intérieur salle de sport

ECLISE

Divers diagnostics sur les structures bois et les maçonneries ont été réalisés afin d'identifier les travaux nécessaires. Après l'intervention des entreprises, il a été défini que la majeure partie des fissures du clocher étaient dues aux vibrations des cloches. À la suite de ce constat, l'arrêt des cloches a été demandé par M. HERMAN en charge de la maîtrise d'œuvre pour la commune.

AUTRES TRAVAUX



VOIRIE

Les travaux d'enrobé ont été réalisés devant la salle communale (Simone Veil), à la suite de la mise en place de l'éclairage public.

GESTION DES BOUES

La SAUR a proposé la mise en place d'un système de traitement des boues de la station d'épuration par déshydratation en raison de l'interdiction de l'épandage des boues (traitement lié aux mesures post COVID 19) .

Les boues du silo sont envoyées dans une poche « géotube » de 200 m³ pour être déshydratées et stockées pour une durée d'un an environ. L'eau qui ressort du « géotube » est renvoyée dans la station pour être traitée.

Anne-Françoise PINSON
Adjointe à l'Urbanisme

RÉSEAU EAU POTABLE

Le syndicat mixte de l'eau de la Forêt de PAIMPONT a réalisé la réfection d'une portion du réseau d'eau potable entre le champ à l'âne et les Croisettes.

RÉFECTION RÉSEAU EPLOTISSEMENT LA LANDE DU MOULIN

Les travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales vont être lancés suite à la condamnation de la société POMPEI et de l'ETAT à rembourser la commune les frais de réparation de ce réseau. Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à ATEC.

RÉSEAU EAUX USÉES

La réfection du réseau d'eaux usées a été réalisé sur la rue du Genetay.



ESPACE VERT

Félicitations aux services techniques pour l'aménagement des espaces verts en particulier pour le rond-point route de Baulon et le fleurissement du site du Four à chaux, l'église et de la Mairie.



DÉCLARATION PRÉALABLE 2020

Mr PENIGUET Jean-Charles
401 square des Tilleuls
Abri de jardin

Mr GUILLEMOT Cédric
14 avenue du Guillaubert
Carport

Mr GOURRIER Jean-Marc
37 rue des Frères Aubin
Ravalement de façade

Mr RUFFLE Arnaud
15 rue de la Croix Goyet
Abri de jardin

Mr LE BIGOT Benoit
16 avenue du Guillaubert
Pose de fenêtres de toit

Mr FONTENEAU Loïc
3 impasse des Peupliers
Clôture

Mr REINHON Anne-Marie
La Crublais
Pose de velux

Mr PENEVERNE Patrick
39 avenue du Landier
Ravalement de façade

Mr JACQUEMIN Kévin
5 avenue du Moulin à Vent
Abri de jardin

Mr NAUD Xavier
28 rue des Frères Aubin
Remplacement des ouvertures

Mr MACLOT Philippe
16 rue du Clos Louet
Piscine

Mr BONNETOT Gaël
Les Coudraies
Ravalement

Mme HULLOIS Morgane
12 rue du Soleil Levant
Mise en place d'une porte de garage sur carport déjà existant

Mr SAULNIER Sébastien
5 rue de l'Eglise
Changement de portes et fenêtre

Mr LETENDRE Pascal
2 rue des Pins
Division en vue de construction

Mr VALLÉE David
7 rue du Soleil Levant
Construction garage

Mme GLIN Esméralda
7 rue de la Galerne
Clôture

Mr COCOUAL Mickaël
5 bis Avenue du Landier
Abri de jardin

Mr FONTENEAU Loïc
3 impasse des Peupliers
Clôture

Mme ROBIN Maryvonne
10 rue des Jeannettes
Division en vue de construction

MASTER ENERGIE
Le Champ au Tessier
Installation Panneaux photovoltaïques

La Ferme de la Cerisaie
La Crublais
Extension d'un tunnel de stockage

Mr BOUDAOUA Cédrik
8 allée de l'Hermine
Construction maison

Mr BLANCHET Nicolas
2 allée de l'Hermine
Construction maison

Mr GARRIGUES Mickael
7 rue du Clos Louet
Construction maison

Mr CANONNE Maël
Trévidec
Construction maison

PERMIS DE CONSTRUIRE 2020

Mr MARQUER Romain
La Croix Goyet
Garage

Mr VAN HILLE Frédéric
115 rue Claude Coutard
Construction maison

SCI MACLEMALINE
Bout de la Lande
Bâtiment d'activité

Mr URVOY Benoît
7 rue du Clos Louet
Construction maison

Mr BERTHELOT Mickael
Cossinade
Construction maison

Panneau Pocket

Retrouvez toutes les informations et alertes de la Commune sur PanneauPocket

Depuis un ordinateur



Lancez votre navigateur internet et tapez dans votre barre de recherche : app.panneaupocket.com

Saisissez le nom de la commune, l'intercommunalité, l'école, le syndicat ou son code postal dans le champ de recherche, ou promenez-vous sur la carte de France puis cliquez sur la localisation qui vous intéresse. Tout apparaît ensuite dans le téléphone au milieu de l'écran.



100% Anonyme
Gratuit
sans publicité

Depuis un téléphone ou une tablette



Ouvrez votre application "PlayStore", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette, puis téléchargez PanneauPocket.



Dans l'application tapez le nom de la commune ou le code postal dans la barre de recherche. Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  pour recevoir les notifications des informations et alertes.

LE SYNDICAT MIXTE EAU DE LA FORÊT DE PAIMPONT

VOUS INFORME :



L'EAU UNE RESSOURCE NATURELLE LIMITÉE

L'eau est présente partout. Elle coule du robinet, tombe en pluie, recouvre les montagnes de neige, alimente les rivières et les fleuves ...
Pourtant, l'eau dont nous pouvons réellement disposer représente moins de 1% de toute l'eau présente sur la terre : c'est l'eau douce des cours d'eau, des lacs et des nappes souterraines.

L'EAU CONSOMMÉE

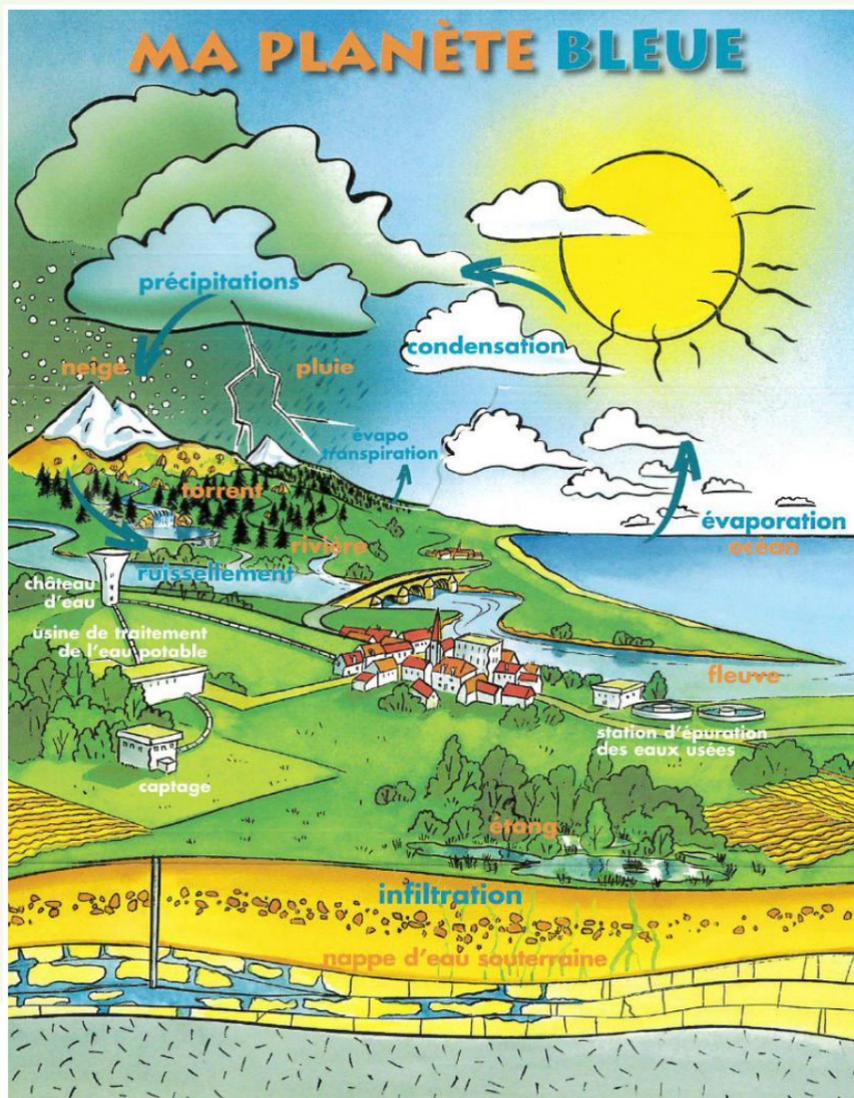
C'est presque magique : il suffit d'ouvrir le robinet et l'eau coule à volonté, quels que soient l'heure du jour ou de la nuit, la saison, l'endroit où l'on se trouve. Mais avant d'être utilisée, l'eau doit être traitée dans une station de traitement d'eau potable. En France, chaque personne utilise environ 150 litres d'eau par jour.

L'EAU MENACÉE

En la domestiquant, l'homme a obtenu de l'énergie, des récoltes, du confort et surtout de l'eau potable qu'il utilisait sans compter et sans se soucier de la pollution qu'il rejetait. Aujourd'hui, le développement des villes, des industries et la multiplication de l'utilisation des engrais et des pesticides ont aggravé la pollution des rivières.
La pollution de l'eau est inquiétante car elle perturbe l'équilibre naturel du cycle de l'eau et rend difficile certaines utilisations de l'eau : eau potable, baignade, pêche ...
Après utilisation, il est indispensable de retraiter ces eaux usées dans une station d'épuration avant de les rendre à leur cycle naturel.

PRÉSERVER, PROTÉGER, ÉCONOMISER L'EAU, C'EST L'AFFAIRE DE CHACUN D'ENTRE NOUS

Agence de l'eau Loire-Bretagne
Ma planète bleue



LE SYNDICAT MIXTE EAU DE LA FORÊT DE PAIMPONT

VOUS INFORME :



RECOMMANDATIONS EN CAS DE FUITE D'EAU

Le réseau d'eau potable de notre territoire appartient au syndicat mixte Eau de la Forêt de Paimpont qui couvre 14 communes. Sa gestion a été confiée à un délégataire, la SAUR.
Comment savoir si une fuite d'eau est avant ou après compteur ?
Après avoir fermé tous les robinets (intérieurs et extérieurs) de votre habitation, et vérifié l'arrêt de toutes installations consommant de l'eau (machine à laver, lave-vaisselle, chasse d'eau qui se remplit ...), regardez l'index de votre compteur d'eau ou sa molette. S'il tourne, c'est que de l'eau s'écoule après compteur.

Les fuites après compteur sont toutes les fuites qui ont lieu dans l'espace privé. Les prérogatives de la société gestionnaire du réseau d'eau, la SAUR, s'arrêtent à l'emplacement de votre compteur.
Vous devez entretenir vos canalisations après compteur, votre réseau d'eau potable à l'intérieur de votre domicile, que ce soit une maison individuelle ou un appartement.

Les fuites après compteur sont légion et certaines passent presque inaperçues. Il est possible que vous ne vous en rendiez compte qu'à réception d'un courrier de la SAUR, vous informant, suite à sa relève annuelle, d'une consommation anormale générant une facture parfois très élevée.
Dans ce cas, si vos habitudes n'ont pas changé (augmentation du nombre de personnes dans le foyer, acquisition de nouveaux appareils ménagers ...)

recherchez la fuite ou faites appel à un professionnel, en général votre plombier, pour réparer très rapidement la fuite. Par précaution, couper votre arrivée d'eau en attendant l'intervention du plombier. Prévenez également votre assureur.
La quantité d'eau utilisée peut également fortement s'accroître en raison, par exemple d'un :
Goutte-à-goutte : 4 litres par heure soit 35 m³ par an
• Mince filet d'eau : 16 litres par heure soit 140 m³ par an
• Chasse d'eau qui fuit : 25 litres par heure soit 220 m³ par an
Attention : un robinet avec une faible pression peut également vous alerter.
Pensez également à protéger votre compteur contre le gel.

RESTEZ VIGILANT :

Relevez fréquemment l'index de votre compteur d'eau. Faites des comparaisons avec vos consommations habituelles des années passées. Les fuites extérieures, dans votre jardin, ou dans votre cave, peuvent durer pendant des semaines avant d'être remarquées par les occupants de la maison.

Un dernier point : Si la fuite est située avant votre compteur d'eau, sur le réseau de votre copropriété ou encore sur un tuyau, une canalisation, votre compteur ne tourne pas, mais il est important d'en informer très rapidement le syndic dans le cas d'une copropriété ou le gestionnaire du réseau d'eau potable, la SAUR, pour que la réparation soit faite au plus vite, car l'eau est un bien précieux. Aidez-nous à l'économiser et à en prendre soin.

Numéro de contact SAUR :
02-78-51-80-00 / 02-78-51-80-09 en urgence.

